

**AGENCE TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE  
D'EURE-ET-LOIR**

**Rapport  
d'activité 2018**

FÉVRIER 2019



**Eure-  
et-Loir**  
LE DÉPARTEMENT



|    |                                      |
|----|--------------------------------------|
| 03 | <b>ÉDITO</b>                         |
|    | <b>PRÉSENTATION</b>                  |
| 04 | <b>Assemblée générale</b>            |
|    | <b>Conseil d'administration</b>      |
| 05 | <b>L'équipe</b>                      |
|    | <b>LES MISSIONS DE L'ATD</b>         |
| 06 | <b>Assainissement</b>                |
|    | <b>Instruction ADS</b>               |
|    | <b>Voirie</b>                        |
|    | <b>Conseil financier</b>             |
|    | <b>BILAN 2018</b>                    |
| 08 | <b>Assainissement non collectif</b>  |
|    | <b>Assainissement collectif</b>      |
| 15 | <b>Instruction des autorisations</b> |
|    | <b>d'urbanisme</b>                   |
| 17 | <b>Voirie</b>                        |
| 19 | <b>Conseil financier</b>             |
| 20 | <b>BUDGET</b>                        |
| 22 | <b>Perspectives 2019</b>             |
| 23 | <b>CONCLUSION</b>                    |

**AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR #01** RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 - DIRECTEUR DE PUBLICATION CLAUDE TÉROUINARD  
RÉDACTEUR EN CHEF ADELIN OLLIVIER - PHOTOGRAPHIE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR ET FRÉDÉRIC GRAUPNER - MISE EN  
PAGE DIRECTION DE LA COMMUNICATION HÉLÈNE COUPÉ - IMPRESSION IMPRIMERIE DÉPARTEMENTALE - ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À  
CE NUMÉRO SÉBASTIEN DAVID, JULIE VIALLE - MME LEMAIRE, M. LE BALC'H, MME MINARD, M. MARIE.

# Édito



L'Agence technique départementale (ATD) est née en 2011 en réponse à la suppression des prestations d'ingénierie publique de l'État. Le désengagement de l'État ne doit pas laisser le monde rural et les collectivités locales seuls. Face à une gestion courante de plus en plus technique et rigoureuse, il est essentiel d'être en capacité de proposer un accompagnement à ces structures.

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir à l'initiative de la démarche, réaffirme sa volonté de soutenir quotidiennement le développement des territoires.

Le Département met à disposition des communes et des intercommunalités un grand nombre d'outils techniques et spécifiques. Conjointement à ce dispositif basé sur le volontariat, d'autres initiatives comme le Fonds départemental d'investissement (FDI) ou la politique « bourgs-centres » viennent appuyer notre politique globale de soutien à la ruralité. Ainsi, les missions de l'Agence technique départementale prennent tout leur sens.

L'ATD vous accompagne dans la réalisation vos projets de voirie, d'assainissement, d'instruction des autorisations d'urbanisme tout en apportant son expertise en matière de conseil financier.

Mutualiser nos moyens, assurer la bonne marche de nos projets, agir avec compétence, proximité et réactivité sont autant de principes qui motivent l'implication de l'ATD au quotidien.

Au service des élus locaux, l'Agence technique départementale demeure un partenaire de la réussite de vos projets d'aménagement et d'équipements communaux.

**Claude Térrouinard**

Président de l'agence technique départementale

# Assemblée générale

# 273

Nombre d'adhérents

Les statuts en date du 15 mars 2018 prévoient une Assemblée générale composée de 3 collèges :

- 1<sup>er</sup> collège : Le Conseil départemental (8 représentants désignés)
- 2<sup>e</sup> collège : les communes (chaque commune désigne un représentant titulaire et suppléant)
- 3<sup>e</sup> collège : les EPCI (chaque EPCI désigne un représentant titulaire et suppléant).

Le Président du Conseil départemental est de droit le Président de l'ATD.

Dates des Assemblées en 2018 : 15 mars et 3 avril.



## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 17 membres issus des trois collèges :

Dates des Conseils d'administration en 2018 : 1<sup>er</sup> février, 15 mars, 26 juin, 24 septembre, 19 novembre.

4



M. TÉROUINARD Claude,  
Président du Conseil départemental  
Président de l'ATD



M. PUYENCHET Bernard,  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Conseiller départemental  
du canton d'Illiers-Combray



Mme MARTIN Michèle,  
2<sup>e</sup> Vice-présidente  
Maire de Saint-Piat



Mme PETIT Jocelyne,  
3<sup>e</sup> Vice-présidente  
Conseillère communautaire  
de la CdC des Portes  
Eureliennes d'Ile de France

### Collège des Conseillers départementaux

Mme BARRAULT Elisabeth,  
Canton de Chartres 3

M. BILLARD Joël,  
Canton de Châteaudun

M. LEDORVEN Christophe,  
Canton de Dreux 1

M. LEMARE Jacques,  
Canton de Dreux 2

M. LEMOINE Stéphane,  
Canton d'Auneau

M. MARIE Jean-Noël,  
Canton d'Epernon

M. PECQUENARD Francis,  
Canton d'Anet

### Collège des communes

M. DUBIEF Jean-Michel  
Maire de Ouarville

M. Le Balc'h Gérard  
Maire de Lamblore

M. ROBERT Hugues  
Maire de Loigny la Bataille

### Collèges des EPCI

M. DEBALLON Jean-Yves,  
Vice-Président du Grand Châteaudun

M. POPOT Pierre-Marie,  
Conseiller communautaire  
de Chartres Métropole

M. SOURISSEAU Gérard,  
Vice-Président de l'Agglo  
du Pays de Dreux



**Claude TEROUINARD**  
Président



**Adeline OLLIVIER**  
Directrice  
Christophe PERDEREAU  
(départ le 16/09)

Chargée de mission coordination voirie Diagnostic des voiries (SIG)



**Anais MULLER**  
(du 01/09 au 31/12)



**Julie VIALLE**

Assistantes




**Peggy STEFFEN** **Guyline CHÉRON**

Comptabilité



**Christelle GEORGELIN**

Service Ingénierie aux territoires  
(instruction du droit des sols)



**Adeline OLLIVIER**  
Chef de service (par interim)

Instructeurs




**Virginie VERBIESE** **Isabelle GALLON**




**Marie-Jeanne GOUY** **Stéphanie SEVESTRE**

Allison HERON (départ le 16/04) Céline LACROIX (départ le 01/12)

Service assainissement



**Sébastien DAVID**  
Chef de service

Techniciens






**Olivier ANNE** **Brice ARBAUD** **Jean-Baptiste COUDERT** **Joffrey DESCHODT**

Quentin BOUSSEAU (départ le 01/05) Kévin CASTERAN (départ le 01/09)







**Delphine GOUBELY** **Timothée JACQUINOT** **Kilian LAGADEC** **Caroline MARTIN** **Martin THIOILLIÈRE**

Apprentis




**Hugo LEVEAU** **Andréa MARCAULT**

La mission de conseil financie est assurée par **Mathias TEILLEUX** Directeur des finances au Conseil départemental

La mission voirie est assurée par la Direction des infrastructures du Conseil départemental

# L'Agence Technique Départementale

## Assainissement

Les missions assainissement de l'Agence s'articulent autour de deux domaines d'activité : **l'assainissement collectif (AC)** et **l'assainissement non collectif (ANC)**.

Pour chacun d'entre eux, l'Agence technique départementale (ATD), via le **service assainissement**, apporte, en toute **indépendance**, aux collectivités adhérentes, une **assistance technique**, du **conseil** appuyé, une **veille réglementaire** et un **accompagnement** dans l'exercice et la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires.

### ➤ POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, LES MISSIONS PRINCIPALES

- Différents types de visite sur sites ;
- Assistance technique ;
- Formation aux exploitants des stations d'épuration.

### ➤ POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, LES MISSIONS PRINCIPALES

- Contrôle de conception des projets ;
- Contrôle de bonne exécution ;
- Diagnostic dans le cas d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien ;
- Aide au SPANC.



## Instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire demeure l'autorité compétente pour signer les actes d'urbanisme, les communes constituent l'unique interlocuteur des pétitionnaires.

Après dépôt du dossier, les communes sont chargées des missions suivantes :

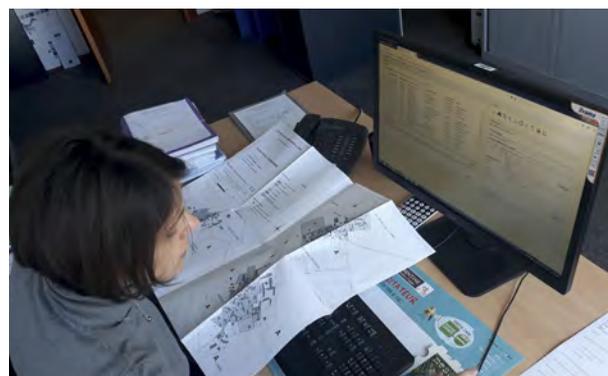
- **Enregistrer et transmettre** les dossiers au service instruction de l'ATD, à l'exception des certificats d'urbanisme d'information dont l'instruction est réalisée en mairie ;
- **Consulter** les gestionnaires de réseaux et éventuellement l'ABF ;
- **Signer l'arrêté** et le **transmettre** au pétitionnaire.

Le service instruction des autorisations d'urbanisme de l'ATD est **l'interlocuteur** de la commune. Ainsi, les missions exercées sont :

- **Recevoir** les actes transmis par les communes et les examiner techniquement ;
- **Consulter**, si besoin, différents services (SDIS, DDT, Conseil départemental, etc.) ;
- **Transmettre** une proposition d'arrêté au Maire ;
- **Transmettre** les dossiers à la DDT pour la perception des taxes ;
- **Réaliser** les contrôles de conformité obligatoire (ERP notamment) ;
- **Assurer** une veille juridique et informer les communes des évolutions réglementaires.

### ➤ QUELS ACTES INSTRUISSONS-NOUS ?

Nous proposons aux communes **d'instruire pour leur compte** les actes suivants : Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub), Déclaration préalable, Permis de construire, Permis de démolir et Permis d'aménager.





## Voirie

### ⊕ L'ATD ASSURE POUR LES COMMUNES LES MISSIONS SUIVANTES

- **Conseil et assistance technique** ;
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage** pour des groupements de commandes de travaux. Notons que la limite est de 60 000 € HT pour chaque commune ;
- **Maîtrise d'œuvre** pour les opérations inférieures à 60 000€ HT. La première convention de maîtrise d'œuvre est comprise dans la cotisation. Il subsiste également la possibilité de suivre une deuxième convention dans la limite où le montant total des travaux des deux conventions ne dépasserait pas 60 000 € HT sur l'année ;
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour des projets entre 60 000 € HT et 115 000 € HT. Nous offrons le droit à une convention par an et par adhérent.

### ⊕ POUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, LA MISSION ASSURÉE EST

- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour des projets inférieurs à 230 000 € HT. Le principe d'une convention par an et par adhérent est également de rigueur.



## Conseil financier

Cette mission est réservée aux communes adhérentes à l'Agence Technique Départementale et comptant moins de 1 500 habitants.

Cette **assistance** est apportée dans le cadre d'un accompagnement d'un projet en AMO proposé par l'ATD, dans le cadre d'un **projet** porté par votre collectivité et qui souhaite bénéficier d'un **conseil sur l'opération** ou dans le cadre d'un **conseil financier concernant votre budget**

### ⊕ L'ÉVENTAIL DE NOS MISSIONS SE DÉCLINE DE LA MANIÈRE SUIVANTE

- Accompagnement global d'un projet,
- Recherche d'un financeur
- Détermination d'un montant à emprunter,
- Impact pluriannuel d'un investissement,
- Analyse prospective,
- Elaboration d'outils d'aide à la décision,
- Elaboration d'un plan de financement
- Négociation avec une banque,
- Analyse d'une offre bancaire,
- Gestion de la dette,
- Mobilisation d'une ligne de trésorerie.



# Assainissement

Les secteurs d'activité des techniciens au 1<sup>er</sup> octobre 2018



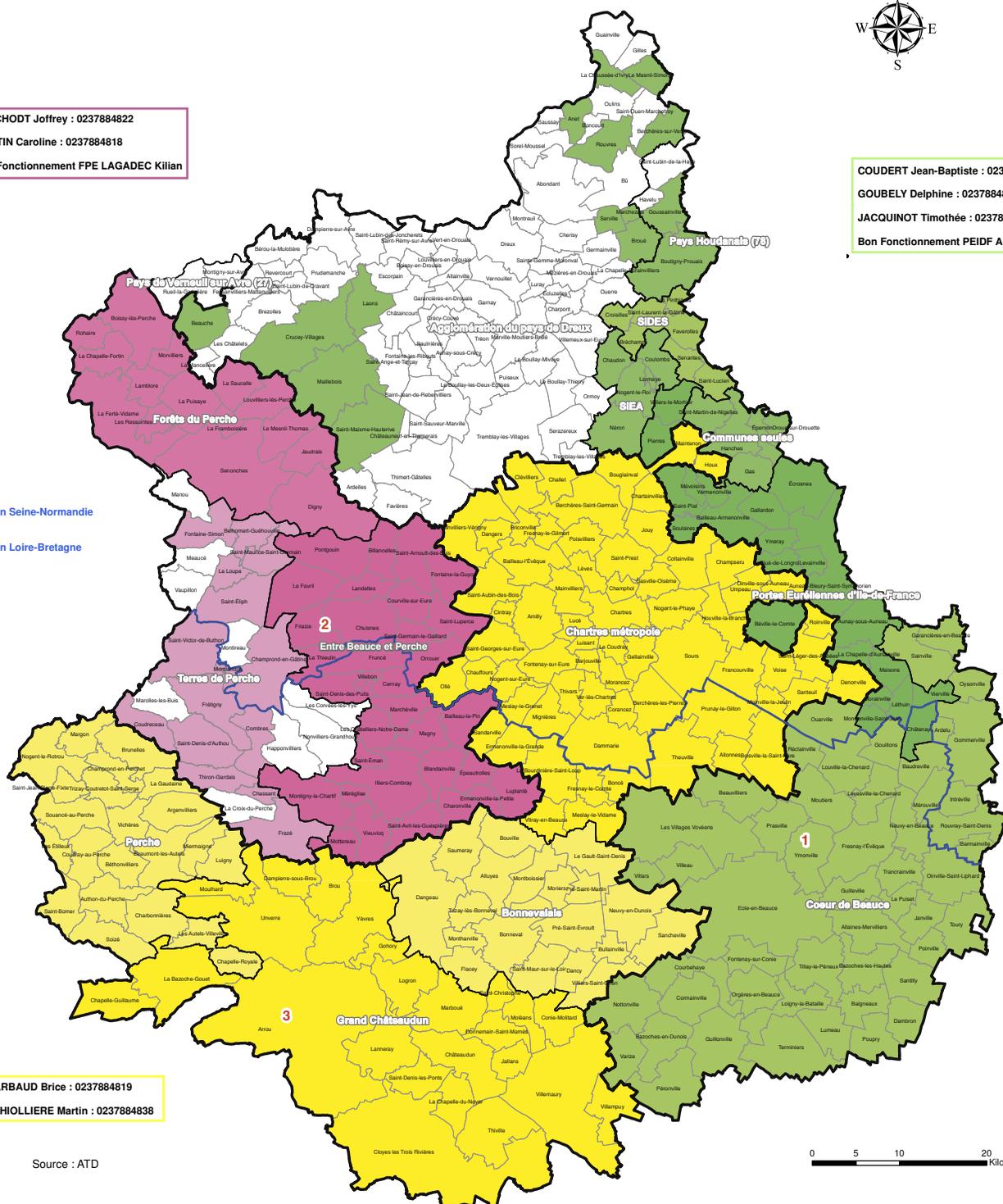
DESCHODT Joffrey : 0237884822  
 MARTIN Caroline : 0237884818  
 Bon Fonctionnement FPE LAGADEC Killan

COUDERT Jean-Baptiste : 0237884835  
 GOUBELY Delphine : 0237884817  
 JACQUINOT Timothée : 0237884837  
 Bon Fonctionnement PEIDF ANNE Olivier

Bassin Seine-Normandie

Bassin Loire-Bretagne

8



ARBAUD Brice : 0237884819  
 THOLLIÈRE Martin : 0237884838

Source : ATD

Arrivée/départ de techniciens : en juin, Brice Arbaud a remplacé Quentin Bousseau. En septembre, Joffrey Deschodt a remplacé Kévin Casteran.

Un apprenti en licence professionnelle par alternance, Hugo Leveau, a été recruté en octobre, pour une durée d'un an, pour se former à l'utilisation du logiciel SIG et ainsi créer des outils pour la valorisation et la mise à jour des données issues principalement de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement.

# Bilan 2018 de l'activité assainissement non collectif

## 628

Dossiers instruits  
(procédures d'urbanisme et réhabilitations)

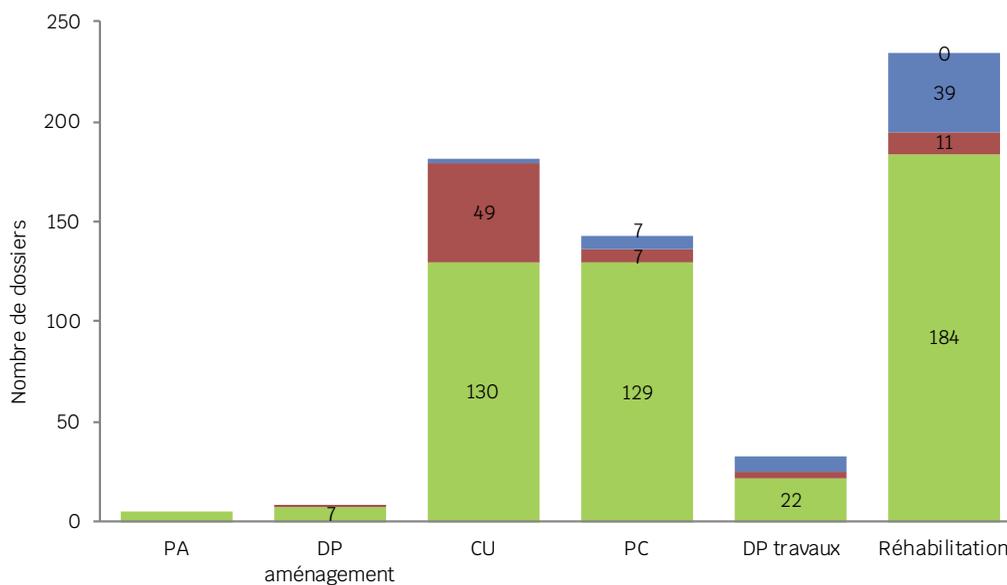


Le nombre de dossiers instruits est en baisse par rapport à 2017 ce qui est notamment dû à la désadhésion de la communauté de communes Terres de Perche au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les réhabilitations représentent plus du tiers des dossiers. Les deux tiers d'entre elles sont des réhabilitations volontaires, le tiers restant étant des réhabilitations suite à une acquisition d'une habitation possédant une installation d'ANC non conforme (obligation réglementaire de travaux 1 an après l'achat). Seulement 1% sont des réhabilitations liées à un programme organisé par un Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

### Les types de dossiers

|             | PA | DP aménagement | CU  | PC  | DP travaux | Réhabilitation |
|-------------|----|----------------|-----|-----|------------|----------------|
| Favorable   | 5  | 7              | 130 | 129 | 22         | 184            |
| Défavorable | 0  | 1              | 49  | 7   | 3          | 11             |
| En attente  | 0  | 0              | 2   | 7   | 8          | 39             |

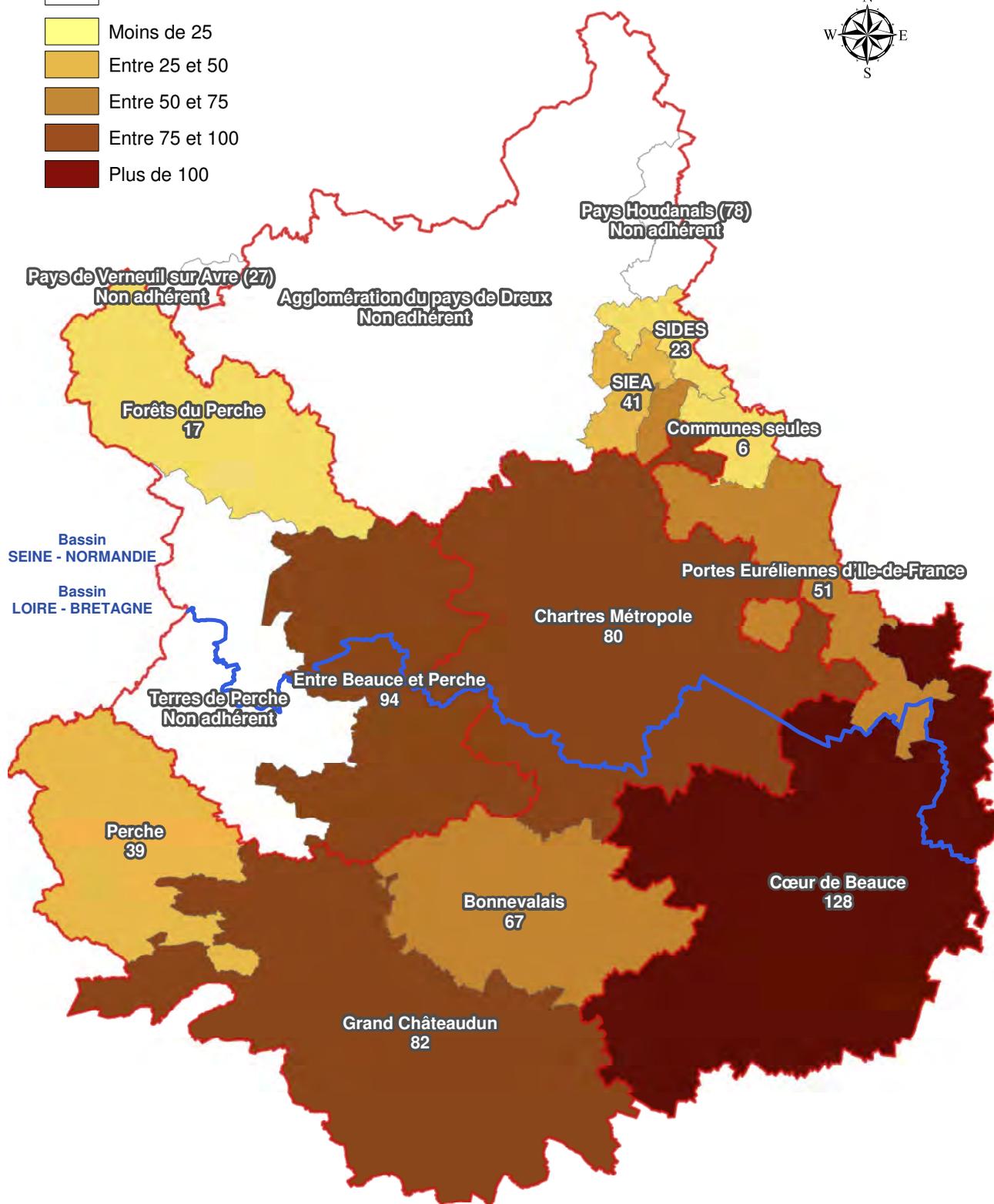
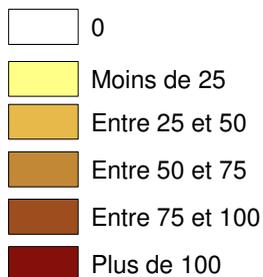
9



## Les dossiers instruits par SPANC

Les communautés de communes adhérentes ayant le plus bénéficié du service sont : Cœur de Beauce, Entre Beauce et Perche et Grand Châteaudun. Il est à noter que 20 % des dossiers ont été instruits pour le seul territoire de la communauté de communes Cœur de Beauce.

Nombre de dossiers



Bassin SEINE - NORMANDIE  
Bassin LOIRE - BRETAGNE



## LES DIFFÉRENTES FILIÈRES VALIDÉES

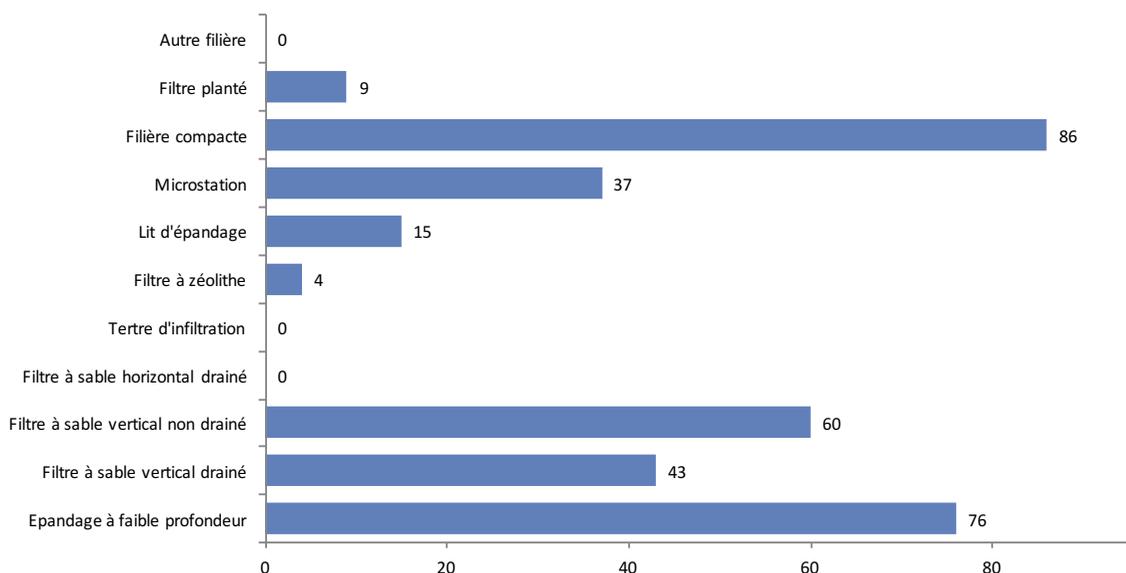
# 330

Filières validées

Il s'agit des filières retenues qui ont fait l'objet d'un avis favorable de conception dans le cadre d'un projet de permis de construire, de déclaration préalable de travaux ou de réhabilitation. Les filières agréées (filière compacte, microstation, filtre à zéolithe) représentent 40% des filières retenues



Tranchées d'épandage

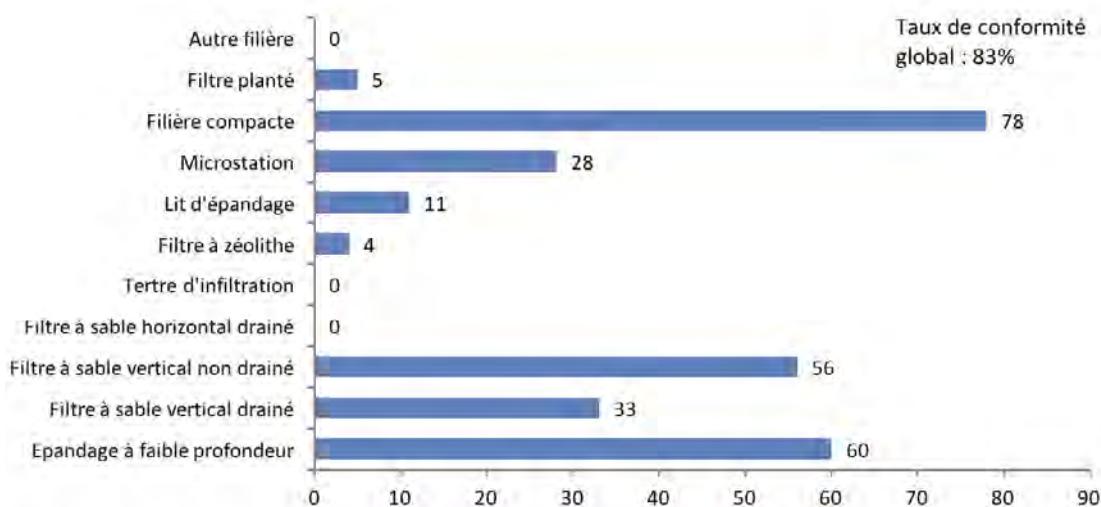


## LES DIFFÉRENTES FILIÈRES CONTRÔLÉES

# 275

Filières contrôlées

Il s'agit des filières qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs visites des techniciens, avant recouvrement, et qui ont été classées soit conformes, non conformes ou dans l'attente d'un nouveau contrôle.



## Les diagnostics dans le cadre des ventes immobilières

Les installations diagnostiquées sont classées, conformément à la réglementation, en 4 cas :

- Cas n°1 : installation inexistante, travaux dans les meilleurs délais.
- Cas n°2 : installation non conforme, travaux sous 1 an suivant l'acquisition.
- Cas n°3 : installation présentant des défauts d'entretien ou une usure : recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation, sans délai de réalisation.
- Cas n°4 : installation ayant fait l'objet d'une conformité, en bon état de fonctionnement et bien entretenue.

# 566

Diagnostics dans le cadre des ventes immobilières

# 11 jours

Délai moyen d'instruction

|                                                                                                           | Cas 1      | Cas 2      | Cas 3      | Cas 4     | TOTAL      | RATIO        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|-----------|------------|--------------|
| <b>CC Cœur de Beauce</b>                                                                                  | 44         | 136        | 41         | 11        | <b>232</b> | <b>41,0%</b> |
| <b>CC Entre Beauce et Perche</b>                                                                          | 19         | 90         | 33         | 10        | <b>152</b> | <b>26,9%</b> |
| <b>CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (ex : Val de Voise et Terrasses et Vallées de Maintenon)</b> | 5          | 17         | 12         | 2         | <b>36</b>  | <b>6,4%</b>  |
| <b>CC des Forêts du Perche</b>                                                                            | 9          | 50         | 9          | 4         | <b>72</b>  | <b>12,7%</b> |
| <b>CC du Grand Châteaudun (ex Plaines et Vallées Dunoises)</b>                                            | 9          | 45         | 9          | 2         | <b>65</b>  | <b>11,5%</b> |
| <b>Communes de Gas</b>                                                                                    | 0          | 1          | 0          | 0         | <b>1</b>   | <b>0,2%</b>  |
| <b>Communes de Hanches</b>                                                                                | 0          | 1          | 0          | 0         | <b>1</b>   | <b>0,2%</b>  |
| <b>Commune de Saint Martin-de-Nigelles</b>                                                                | 1          | 4          | 1          | 1         | <b>7</b>   | <b>1,2%</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                                                              | <b>87</b>  | <b>344</b> | <b>105</b> | <b>30</b> | <b>566</b> |              |
| <b>RATIO</b>                                                                                              | <b>15%</b> | <b>61%</b> | <b>19%</b> | <b>5%</b> |            |              |

Depuis le début de l'année 2018, le service utilise une caméra d'inspection des réseaux afin de mieux connaître, dans certains cas, l'installation et son état.

Le service rendu à l'utilisateur grâce à cet outil étant meilleur, il a été décidé de le proposer lors de chaque visite diagnostic, à partir de janvier 2019.



Caméra d'inspection ANC

### ➔ NOUVELLE MISSION :

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien

Une expérimentation a été menée avec la Communauté de communes des Forêts du Perche. Un agent, Kilian Lagadec, a été recruté spécifiquement pour cette mission. Les premiers contrôles ont été réalisés sur ce territoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018. Une deuxième Communauté de communes (Portes Euréliennes d'Ile de France) a conventionné avec l'ATD pour cette mission en fin d'année. Olivier Anne a été recruté et réalise les contrôles depuis décembre sur ce territoire. 4 autres Communautés de communes ont émis le souhait de confier cette mission à l'ATD en 2019.

# 86

Contrôles réalisés sur le territoire des Forêts du Perche

# 44

Contrôles ont été réalisés sur le territoire des Portes Euréliennes d'Ile de France



La communauté de communes a délibéré fin 2017 pour confier à l'ATD la réalisation des contrôles périodiques des ANC pendant 4 ans. Nous avons expérimenté cette mission réglementaire dès début 2018. La mise en place s'est faite conjointement entre le Service assainissement et le SPANC de la communauté de communes. Depuis novembre 2018, les contrôles sont réalisés sur le territoire en commençant par la commune de Lamblore afin de roder la mission. Les retours des usagers sont positifs.

**M. Le Balc'h**

Vice-Président de la Communauté de communes des Forêts du Perche en charge de l'environnement, de l'assainissement et de l'aménagement du territoire  
Maire de Lamblore

# Bilan 2018 de l'activité assainissement collectif

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la quasi-totalité des stations de Chartres Métropole est gérée directement par Chartres Métropole Assainissement.

**121**  
Stations d'épuration  
suivies

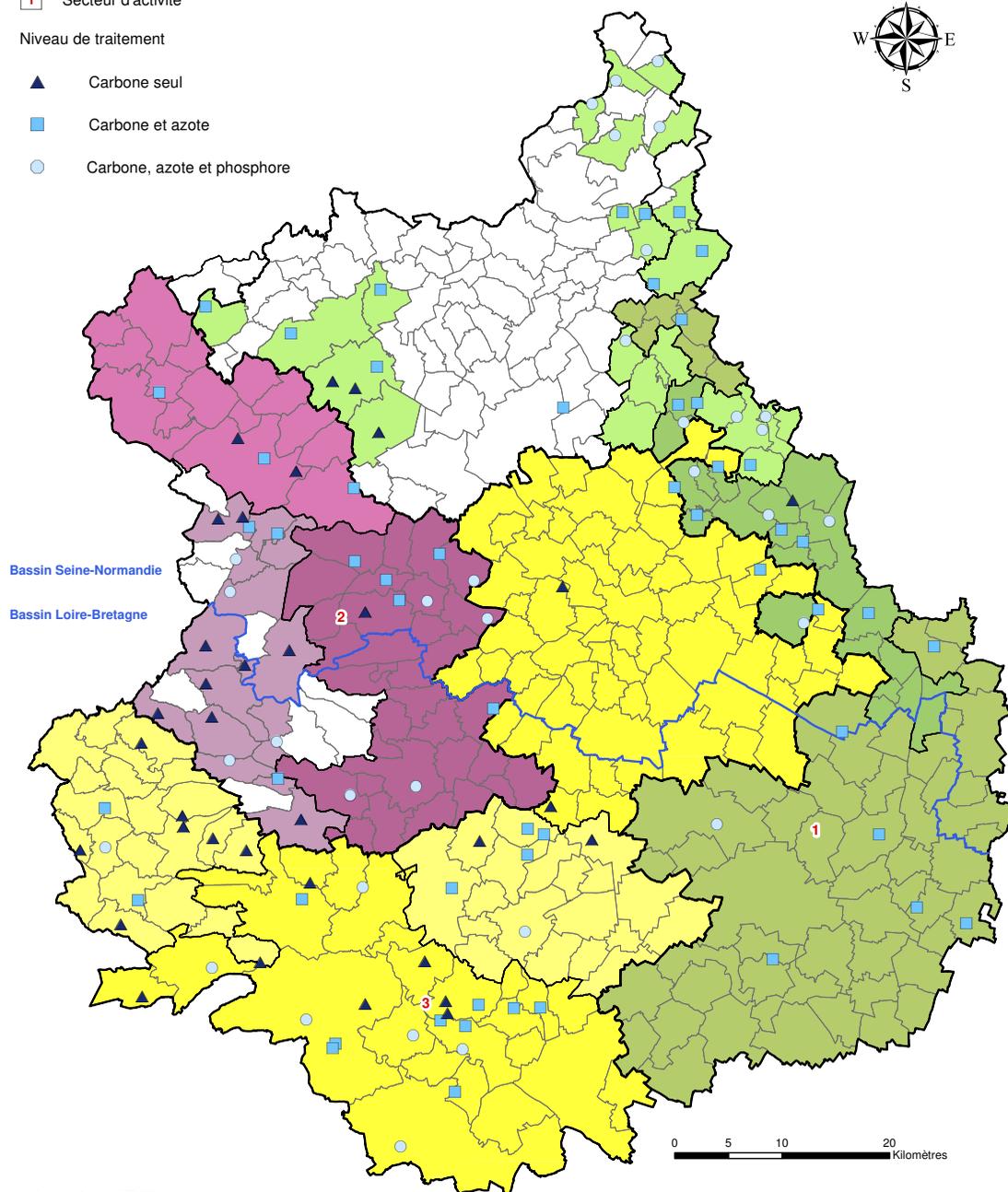


## Les stations d'épuration suivies par l'ATD et leurs niveaux de traitement

1 Secteur d'activité

Niveau de traitement

- ▲ Carbone seul
- Carbone et azote
- Carbone, azote et phosphore



Conception : ATD28  
Service assainissement  
Mise à jour : janvier 2018

Source : ATD

| Capacité nominale en EH      | ≤200 EH | >200 et ≤500 EH (anciennes, non réhabilitées ou non équipées) | >200 et ≤500 EH (nouvelles, réhabilitées ou équipées) | >500 et ≤1000 EH | >1000 et <2000 EH | ≥2000 EH |
|------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------|-------------------|----------|
| Fréquence de visites légères | 2 / an  | 2 / an                                                        | 2 à 3 / an (en fonction du nombre de bilans 24h)      | 2 / an           | 1 / an            | 2 / an   |

**60** bilans 24h réglementaires pour les stations inférieures à 2000 EH

| Capacité nominale en EH  | 20 à 200 EH | >200 et ≤500 EH (anciennes, non réhabilitées ou non équipées) | >200 et ≤500 EH (nouvelles, réhabilitées ou équipées) | >500 et ≤1000 EH | >1000 et <2000 EH |
|--------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------|-------------------|
| Fréquence des bilans 24h | 0 / an      | 0 / an                                                        | 1 bilan / 2 ans                                       | 1 / an           | 2 / an            |

+ 2 bilans 24h non réglementaires réalisés dans le cadre du suivi du poste de refoulement des eaux usées de Saint Laurent la Gâtine/Croisilles.

Vérification annuelle du dispositif d'autosurveillance :

- pour les stations inférieures à 2000 EH : 6 (pour les nouvelles stations ou stations réhabilitées ou nouveaux équipements métrologiques)
- pour les stations supérieures à 2000 EH : 23 (article 21 de l'arrêté du 21 juillet 2015)

**24 jours**  
Délai moyen d'envoi d'un rapport

## FORMATION ANNUELLE DES ÉLUS ET EXPLOITANTS DE STATIONS D'ÉPURATION

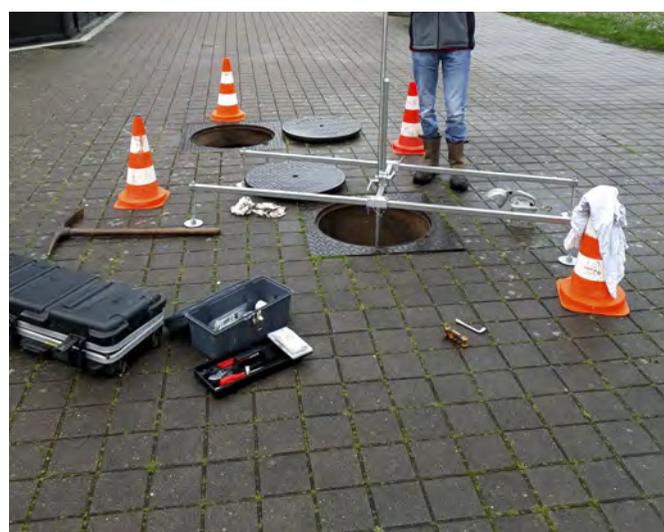
En 2018, cette formation a eu lieu le 6 novembre à Illiers Combray.

Plusieurs nouveautés :

- nouvelle thématique : les réseaux d'assainissement
- nouvelle période : fin d'année plutôt que début de l'été
- nouveau format : alternance de temps de formation avec des temps « salon » (6 sociétés ont présenté du matériel en lien avec la thématique)

Bilan :

- hausse de la participation : une centaine de participants.
- appréciation positive des participants



### Autres missions

- participation à différentes réunions pour l'accompagnement technique des communes dans leurs projets,
- aide à la rédaction du cahier de vie : test avec 2 communes volontaires : Saint-Arnoult-des-Bois et Ymeray. Fin 2018 : envoi des modèles et tableaux à remplir à toutes les autres collectivités concernées,
- aide à l'équipement et au suivi des points d'autosurveillance A1, A2 et A5 : depuis 2018, utilisation du chassis métrologique,
- aide à la rédaction ou mise à jour des manuels d'autosurveillance : 2018 : Illiers-Combray,
- aide à la rédaction des bilans annuels de fonctionnement pour les stations en régie : en 2018, cette aide a été élargie à toutes les tailles de stations (2017 : uniquement les supérieures à 2000 EH),
- transmission au format SANDRE des résultats des bilans pour les stations inférieures à 2000 EH.

# Instruction des autorisations d'urbanisme

# 1420

dossiers reçus à l'ATD  
sur l'année 2018

En 2018, l'ATD a assuré l'instruction pour 90 communes.

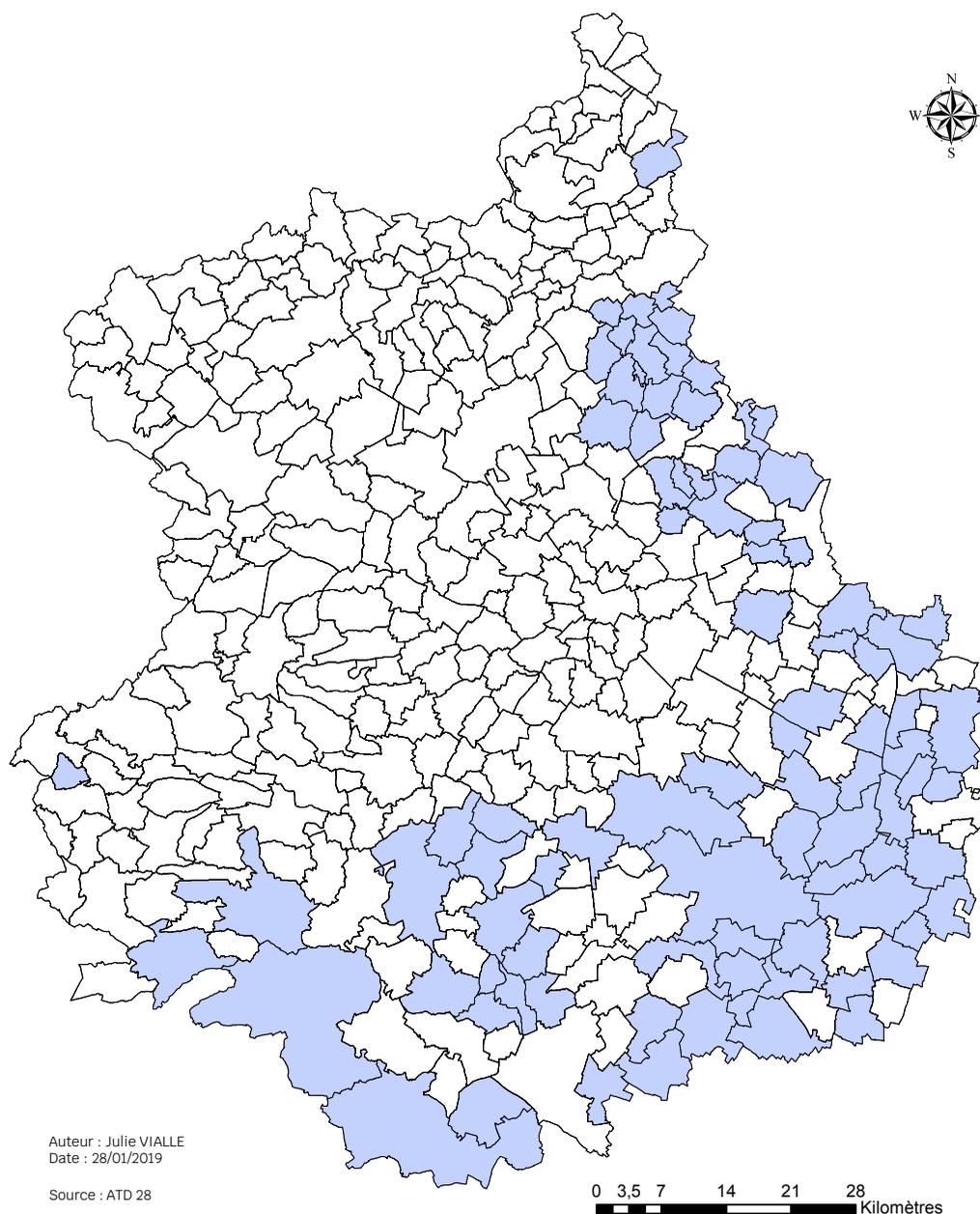
Chaque commune possède un interlocuteur privilégié qui connaît le territoire et ses problématiques permettant ainsi d'apporter des réponses circonstanciées aux secrétaires de Mairie ou aux élus.



M. Jean-Noël Marie  
Maire de Coulombs

La commune de Coulombs est adhérente au service instruction des autorisations d'urbanisme depuis juillet 2015, date à laquelle les services de l'Etat se sont désengagés. L'ATD nous apporte au quotidien son expertise dans l'instruction des dossiers mais sait aussi se rendre disponible pour répondre aux questions relatives au droit des sols. Lorsqu'un dossier semble problématique, nous échangeons. Le maire apporte sa vision, explicite le contexte et l'ATD nous apporte le cadre réglementaire pour assurer la sécurité de la décision.

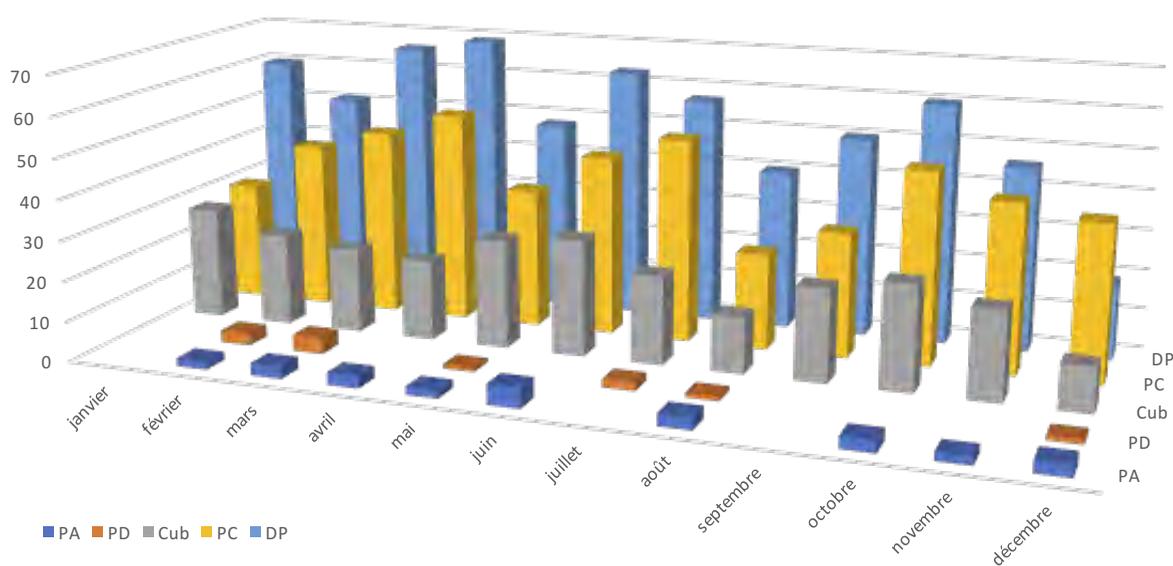
## Communes adhérentes au service instruction



Au-delà de l’instruction des autorisations d’urbanisme, le service peut-être sollicité pour apporter son expertise lors de la révision des documents d’urbanisme et notamment lors de la rédaction du règlement (par exemple, en 2018, la commune de Pierres a été accompagnée par l’ATD pour la rédaction de son règlement d’urbanisme).

## Les dossiers instruits

|     | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|-----|-------|------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
| Cub | 28    | 23   | 21   | 20    | 27  | 29   | 22    | 14   | 23    | 26   | 22   | 11   |
| DP  | 60    | 51   | 66   | 69    | 48  | 63   | 57    | 40   | 50    | 60   | 46   | 19   |
| PC  | 30    | 42   | 47   | 53    | 35  | 45   | 51    | 24   | 31    | 48   | 42   | 39   |
| PA  |       | 2    | 3    | 3     | 2   | 5    |       | 3    |       | 3    | 2    | 3    |
| PD  |       | 3    | 4    |       | 1   |      | 2     | 1    |       |      |      | 1    |



La facturation de ce service est notamment effectuée en fonction du nombre d'équivalent permis de construire instruit.

Pour mémoire, les coefficients de pondération des actes

(Cub) Certificat d'urbanisme : 0,4 PC

(DP) Déclaration préalable : 0,8 PC

(PC) Permis de construire / Permis de construire Maison individuelle : 1 PC

(PA) Permis d'aménager : 1,2 PC

(PD) Permis de démolir : 0,9 PC

Deux formations à l'attention des agents des communes ont été dispensées. Une douzaine de participants étaient présentes à chaque session.

Thème : l'ABC de l'urbanisme.

Les objectifs étaient de :

- renforcer les compétences des secrétaires de mairie en matière d'urbanisme afin de faciliter les échanges avec les pétitionnaires,
- améliorer la qualité des dossiers pour réduire les incomplets et ainsi réduire le temps d'instruction.

Le service participe aux réunions du club ADS organisées par les services de la DDT. Ces rencontres permettent d'échanger sur des cas particuliers, sur l'évolution de la réglementation, ...

# Voirie

En 2018, 221 communes étaient adhérentes à la mission voirie.

Celle-ci est assurée sur le volet technique par les agents des 5 subdivisions mises à disposition par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

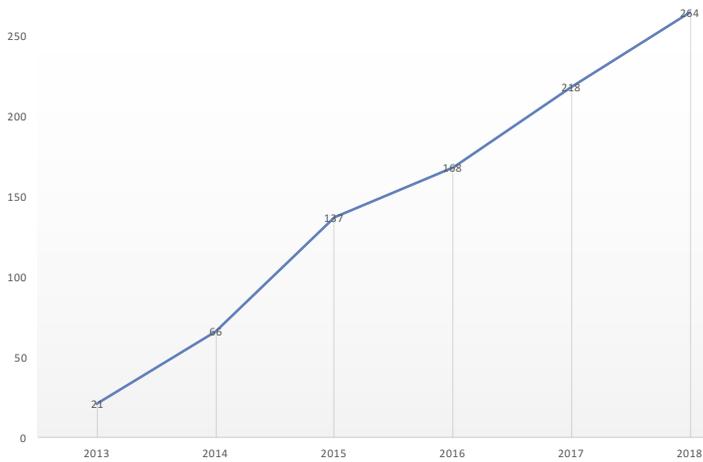
# 46

Conventions signées en 2018  
dont 2 dossiers AMO  
44 dossiers MOE

# 23 367 km

effectués dans le cadre  
de cette mission

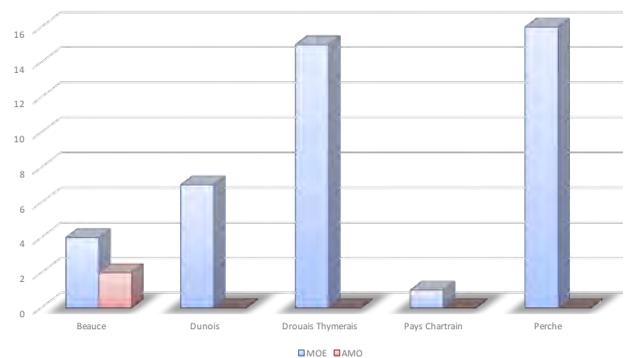
## Cumul du nombre de convention voirie depuis 2013



## Répartition des heures effectuées par mission



## Répartition des conventions par subdivision



▲ Remise en état d'un trottoir à Meaucé

▲ Mise en place d'un plateau surélevé à Fontaine Simon



**Mme Lemaire**  
Maire de Cintray

« En tant que petite commune, nous n'avons pas forcément tous les éléments pour mener à bien certains chantiers et surtout quand il est question de sécurisation.

Le recours à l'ATD nous a bien aidé, nous avons eu affaire à des techniciens compétents et disponibles, qui nous ont expliqué le déroulement du chantier et ont assuré le suivi.

Si d'autres projets se présentaient, nous n'hésiterions pas à solliciter l'aide de l'ATD. »

## Expérimentation pour une mission de diagnostic des voiries

Ce diagnostic a été demandé dans le cadre de la réflexion concernant la prise de la compétence voirie par la Communauté de Communes Terres de Perche et réalisé par la subdivision du Perche.

Cette expérimentation a fait l'objet d'un conventionnement. Il comprend :

- Détermination du linéaire (par section)
- Largeur moyenne des chaussées (par section)
- Evaluation de l'état par le biais d'une note de 1 à 5 (1 ► état neuf ; 5 ► situation critique)
- Technique à employer
- coût estimé des travaux.

24 communes concernées :

Belhomert-Guéhouville  
Champrond-en-Gâtine  
Chassant  
Combres  
Coudreceau

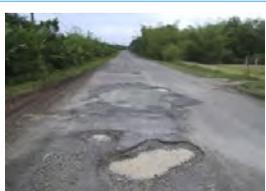
Fontaine-Simon  
Frazé  
Frétigny  
Happonvilliers  
La Croix du Perche

La Loupe  
Les Corvées-les-Yys  
Manou  
Marolles-les-Buis  
Meaucé

Montireau  
Montlandon  
Nonvilliers-Grand'houx  
Saint-Denis-d'Authou  
Saint-Eliph

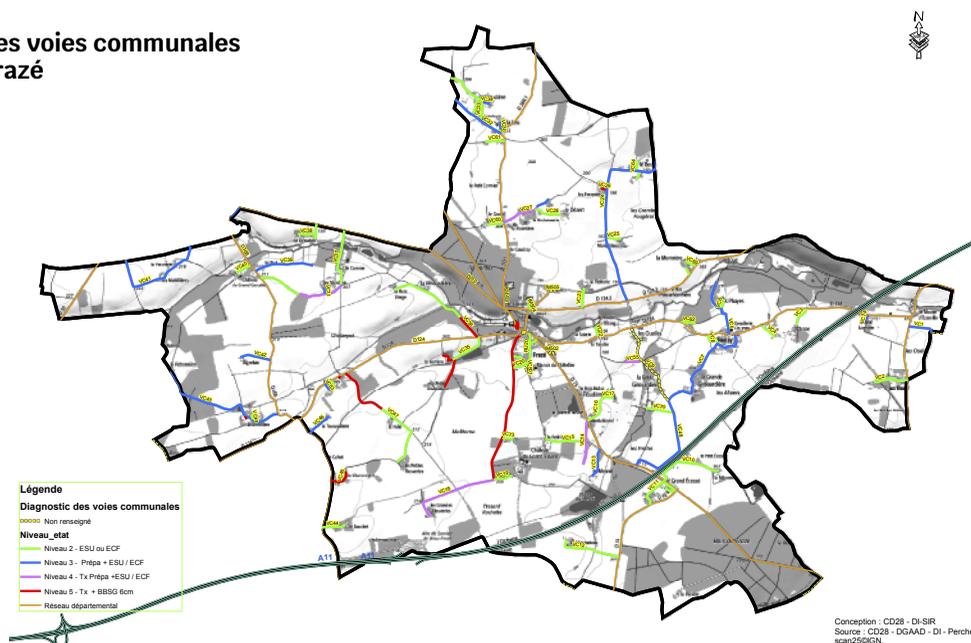
Saint-Maurice-St-Germain  
Saint-Victor-de-Buthon  
Thiron-Gardais  
Vaupillon

Un état des lieux visuel de chaque voie communale a permis un classement de celle-ci par niveau, de 1 à 5 avec pour référence les photos ci-après. En complément de ce classement, le tableau fait apparaître les travaux à réaliser en fonction de l'usage de la route.

| Niveau                                                  | Représentation                                                                      | Technique de travaux à envisager             | Type de travaux fourchette basse                 | Type de travaux fourchette haute                 |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>1</b><br>Chaussée Neuve                              |    | Aucun                                        |                                                  |                                                  |
| <b>2</b><br>Chaussée Fissurée                           |    | ESU ou ECF                                   | ESU en rase campagne                             | ECF à proximité des habitations                  |
| <b>3</b><br>Chaussée fortement fissurée + nids de poule |    | Travaux préparatoires partiels + ESU / ECF   | Reprofilage sur 1/4 de la surface suivi d'un ESU | Reprofilage sur 1/3 de la surface suivi d'un ECF |
| <b>4</b><br>Chaussée ornierée et fissuré                |   | Travaux préparatoires + ESU / ECF            | Reprofilage sur 1/3 de la surface suivi d'un ESU | Reprofilage sur 3/4 de la surface suivi d'un ECF |
| <b>5</b><br>Chaussée affaissée                          |  | Travaux préparatoires éventuels + tapis 6 cm | Tapis d'enrobé                                   | Purges suivies d'un tapis d'enrobé               |

**Abréviations :** ESU : Enduit Superficiel d'Usure - ECF : Enduit Coulé à Froid

### Cartographie du diagnostic des voies communales exemple de la commune de Frazé





## Mission Conseil financier

Cette mission mise en place en 2017 n'a fait l'objet que d'une sollicitation sur l'année 2018.

Bien que des besoins aient émergé suite à la fermeture de certaines trésoreries au sein des territoires, cette mission n'a pas connu de décollage.

Défaut de communication et de pédagogie, retenue des maires à demander conseil, ... autant d'hypothèses qui peuvent être mises en avant pour expliquer ce manque de sollicitation.

En 2019, il s'agira notamment de retravailler sur le contenu de cette mission, mais surtout de faire mieux connaître les prestations offertes par l'ATD.



La commune de Tremblay-les-Villages a sollicité l'agence technique départementale afin d'obtenir des conseils financiers en vu du vote du budget primitif pour l'année 2018. Dans un premier temps, M. Teilleux a récolté les principales données financières de la commune afin de les compiler sur plusieurs années et ainsi faire émerger des tendances.

Dans un deuxième temps, un outil excel nous a été présenté pour réaliser une prospective financière sur plusieurs années sur le fondement des données dont nous pouvions disposer. Le travail qui a été effectué par l'ATD et la commune permet aujourd'hui de travailler aujourd'hui en matière d'investissement mais aussi de fonctionnement dans un cadre qui se veut pluriannuel.

De manière plus générale, le service qui nous a été rendu a tenu compte au plus près des projets mais aussi des réalités. Le bilan du recours à l'ATD est donc très positif avec à la clef une vraie expertise dans le domaine financier

### Mme Christelle Minard

Conseillère départementale du canton de Saint-Lubin des Joncherets  
Maire de Tremblay-les-Villages  
Conseillère communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux

## Dépenses de fonctionnement

| Dépenses réelles en K€      | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Charges à caractère général | 153        | 124        | 110        | 132        | 129        | 150        | 139        |
| Masse salariale             | 685        | 705        | 587        | 661        | 650        | 736        | 781        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>838</b> | <b>829</b> | <b>697</b> | <b>793</b> | <b>779</b> | <b>886</b> | <b>920</b> |

Le développement de certaines missions a nécessité en 2017 et 2018 un ajustement des besoins en personnels et donc des charges supérieures.

Depuis la création de l'agence, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de manière modérée alors que les missions se sont largement diversifiées

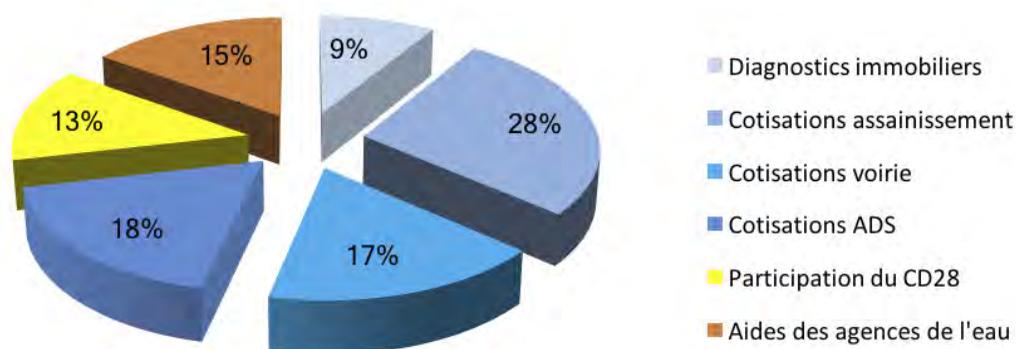
**+15%**  
de masse salariale  
depuis 2012

## Recettes de fonctionnement

**1 M€**  
de recettes  
en 2018

**+88%**  
de recettes  
entre 2012 et 2018

Répartition des recettes 2018

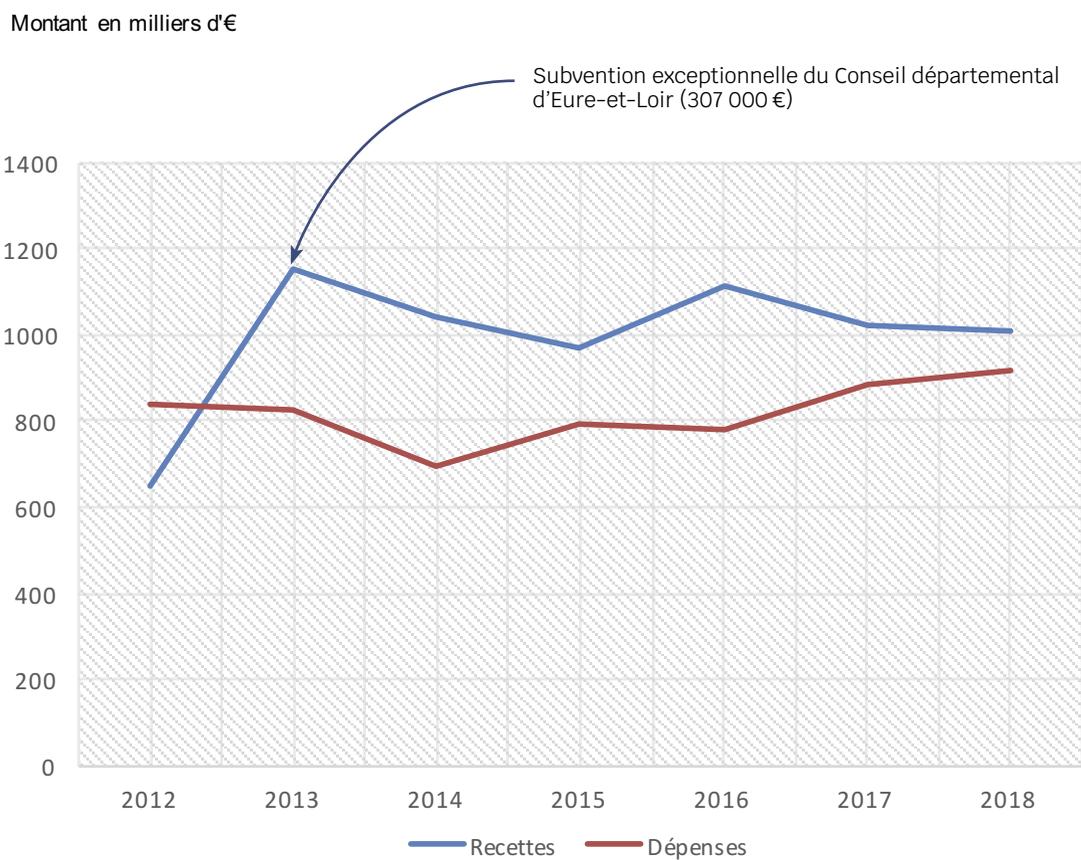


En 2018, les cotisations et prestations des collectivités adhérentes représentent plus de 70% des recettes de l'agence technique départementale.

Les recettes de fonctionnement de l'ATD sont composées de la participation du conseil départemental d'Eure-et-Loir (135 000 €), des agences de l'eau (150 000 €) et des cotisations de prestations versées par les collectivités adhérentes.

## Vers un équilibre entre recettes et dépenses.

### Evolution des recettes et des dépenses Période 2012/2018



Depuis 2017, les recettes et les dépenses tendent à s'équilibrer.

Ce constat est à mettre en relation avec les efforts d'optimisation et de rationalisation mis en oeuvre depuis 2014 mais également la volonté de maintenir à même niveau les cotisations des collectivités adhérentes.

D'une manière générale lors de la mise en place des nouvelles réunions l'équilibre entre recettes et dépenses est systématiquement recherché.



# Les perspectives 2019

## Une nouvelle mission proposée aux collectivités : l'assistance administrative et juridique

Cette nouvelle mission qui sera proposée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 a pour objectif d'inscrire l'ATD dans la gestion quotidienne des collectivités mais surtout d'apporter assistance, conseil et ainsi « faciliter la vie » des collectivités, notamment les plus rurales.

### 🕒 QUE COMPREND CETTE MISSION ?

#### ■ La rédaction d'acte administratif pour :

- L'acquisition de terrain par les collectivités (dans la limite de 50 000 €)
- Le transfert de propriété entre collectivités (sans seuil)
- L'aliénation de chemins ruraux
- La régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public

La cotisation intégrera la rédaction de 2 actes administratifs par an.

#### ■ Le conseil juridique

L'objectif est d'apporter une réponse juridique précise et rapide aux questions courantes concernant la vie de la collectivité.

Le juriste de l'ATD (en cours de recrutement) permettra d'apporter un premier niveau de réponse et fera également l'interface entre la collectivité et une plateforme externe qui dispose de 200 juristes spécialisés pour les questions les plus pointues qui demande un niveau d'expertise élevé.

Dans le cadre de la cotisation, le conseil juridique pourra être sollicité autant que de besoin.

#### ■ Assistance en matière de commande publique

La commande publique nécessite un niveau d'expertise important pour limiter les risques de contentieux. Lors des rencontres des communes en 2016, un certain nombre d'entre elles nous avait fait part de leur besoin d'accompagnement pour la passation des marchés.

Cette mission que l'on met en œuvre permettra 2 niveaux d'intervention :

- un conseil de premier niveau (seuil, procédures),
- un accompagnement à la rédaction des pièces administratives d'un marché, à la passation du marché et à l'analyse des offres.

La cotisation permettra de solliciter un conseil en matière de commande publique (premier niveau) et permettra de bénéficier d'un accompagnement pour 2 marchés par an (inférieurs à 90 000 €).

### 🕒 QUELLES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES ET QUELLE COTISATION ?

■ Collectivités cibles : les communes de moins de 5 000 habitants et Communautés de communes.

■ Pour 2019, une cotisation pour les communes à 0.75 € par habitant DGF (à ne pas prendre en compte le démarrage de cette mission en cours d'année).

■ Pour les EPCI :

- moins de 20 000 habitants : 5 000 €
- entre 20 000 et 40 000 habitants : 8 500 €
- plus de 40 000 habitants : 10 000 €

# Conclusion

En 2018, l'Agence technique départementale a de nouveau su faire preuve d'agilité, d'adaptation en proposant de nouvelles missions pour répondre aux besoins des collectivités. Ainsi la mission de contrôle périodique de bon fonctionnement des assainissements non collectifs mise en place en fin d'année 2018 connaît un succès fulgurant puisque en 2019, ce sont 6 Communautés de communes qui adhéreront à cette mission. Le développement des missions assainissement a ainsi permis de revoir le montant des cotisations assainissement non collectif, qui seront désormais dégressives en 2019 si la collectivité opte pour un « package ».

En 2018, une trentaine de communes de Cœur de Beauce a rejoint le service d'instruction des autorisations d'urbanisme suite au désengagement de l'Etat, faisant ainsi de ce service, le 1er service par le nombre de communes adhérentes au niveau départemental.

En 2019, nous serons encore plus présents à vos côtés puisqu'une nouvelle mission d'assistance administrative va vous être proposée. Par ailleurs, nous retournerons au cours de cette année à votre rencontre afin que vous puissiez exprimer vos besoins et que vous nous fassiez part de vos remarques afin que l'ATD puisse encore progresser. C'est ensemble que nous devons développer l'Agence technique départementale et en faire un outil d'ingénierie de proximité incontournable.

**Adeline Ollivier**  
Directrice de l'agence technique départementale

## Glossaire

■ **AC :**

Assainissement collectif

■ **ANC :**

Assainissement non-collectif

■ **SPANC :**

Service public d'assainissement non-collectif

■ **AMO :**

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est un contrat selon lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

■ **MOE :**

La maîtrise d'œuvre ou maître d'œuvre est la personne physique ou morale choisie par le maître d'ouvrage pour la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges. Un maître d'œuvre ne peut pas effectuer de travaux.

■ **ESU :**

Dans le domaine routier, l'enduit super-ciel d'usure est une couche de roulement réalisée en place et constituée de couches de liant hydrocarboné et de granulats répandues successivement.

■ **ECF :**

L'enrobé coulé à froid (ECF) est une technique d'entretien ultra-mince de surface des chaussées. L'ECF est constitué d'émulsion de bitume polymère et de granulats concassés de haute performance. La technique s'utilise pour des routes à faible et moyen trafic dépourvues de problèmes structuraux. L'épaisseur moyenne de la couche de roulement produite avec l'ECF est d'environ 10 mm.



AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR  
28028 CHARTRES CEDEX  
Tél. : 02 37 23 59 28 - [www.atd28.fr](http://www.atd28.fr)